



DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	47	2	0

**OBJET : 17-3 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC - EXERCICE 2019 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

0 Original  
0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N° Enregistrement :

3155-20

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie,  
Le 26/11/2020  
Et de la réception en Sous-Préfecture,  
Le 30/11/2020

Par délégation du Maire,  
L'Attachée territoriale



Par délégation du Maire  
L'attachée territoriale  
Sandra MIGLIORE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

## du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU VENDREDI 20 NOVEMBRE 2020

Le vendredi 20 novembre 2020 à 15h00,  
Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 13/11/2020, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Nathalie DEPETRIS, M. Serge AMAR, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Eric DUPLAY, Mme Khéra BADAoui-HUGUENIN-VUILLEMIN, M. Yves DAHAN, Mme Alexia MISSANA, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marika ROMAN, M. Daniel LALLAI, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. Matthieu GILLI, Mme Martine SAVALLI, M. Bernard DELIQUAIRE, Mme Françoise THOMEL, M. Xavier WIIK, Mme Anne-Marie BOUSQUET, M. Marc FOSSOUD, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, M. Paul SASSI, M. Gérald LACOSTE, Mme Beatrix GIRARD, Mme Carole BONAUT, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. David SIMPLOT, Mme Gaëlle DUMAS, M. Jean-Gérard ANFOSSI, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Fanny HARTNAGEL ROPITEAU, Mme Nathalie GRILLI, Mme Stéphanie FICARELLA, Mme Johanna SIMOES DA SILVA, M. Alain BERNARD, M. Marc ANFOSSO, Mme Anaïs IMBERT, Mme Françoise VALLOT, Mme Monique GAGEAN, M. Arnaud VIE, M. François ZEMA, Mme Aline ABRANAVAL, Mme Michèle MURATORE, Mme Khadija AOUAMI, Mme Djahida HEMADOU.

### Procurations :

M. Eric PAUGET à M. Jean LEONETTI,  
M. Tanguy CORNEC à M. Arnaud VIE

### Absents :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.  
Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s)

Conformément à l'article L .2224-5 du Code général des Collectivités territoriales, Monsieur le Maire présente au Conseil municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif, destiné notamment à l'information des usagers.

Les articles D. 2224-1 et suivants du Code général des Collectivités territoriales fixent la liste des indicateurs techniques et financiers qui doivent obligatoirement figurer dans ce rapport, notamment les indicateurs de performance fixés par l'arrêté ministériel du 2 mai 2007, visant à évaluer l'inscription du service d'assainissement dans une stratégie de développement durable.

Le rapport 2019 présente donc le service d'assainissement collectif, exploité en régie directe pour ce qui est de la collecte et du transport des eaux usées, et sous la forme d'une délégation de service public pour leur traitement.

Les actions marquantes de la régie municipale en 2019 sont résumées ci-après :

- Poursuite des efforts d'entretien et de contrôle préventif des réseaux et ouvrages d'assainissement en vue d'en réduire les risques de dysfonctionnement : 11 km de réseaux curés, 10 km de réseaux diagnostiqués par inspections télévisées et tests fumigènes.
- Renforcement des activités d'autosurveillance et de diagnostic permanent
  - Réalisation d'une campagne de mesures sur plus de 30 points qui a permis de vérifier l'efficacité des travaux engagés pour améliorer le fonctionnement du système d'assainissement par temps de pluie dans le cadre du contrat d'agglomération avec l'Agence de l'Eau. Les résultats sont conformes aux objectifs fixés : plus de 30 % des volumes d'infiltrations d'eaux pluviales ont été supprimées avec une réduction significative des débordements.
  - Lancement d'une campagne de prélèvements et d'analyses sur le système de collecte spécifiquement dédiée à la recherche et à la réduction des substances micropolluantes dans le respect des obligations réglementaires de la Collectivité (résultats en 2020).
- Réalisation de 4,2 M€ de travaux de renouvellement, de renforcement et d'extension des réseaux :
  - Achèvement du programme de travaux 2015 – 2019 dédié à l'amélioration du fonctionnement du système d'assainissement par temps de pluie avec les travaux de réhabilitation des réseaux du vallon Dulys et du chemin des Autrichiens. Ces travaux ont concerné la réhabilitation et le redimensionnement de près de 10 km de réseaux, d'un poste de relevage et l'installation de 5 nouveaux points de diagnostic permanent.
  - Démarrage du programme d'extension du réseau public d'assainissement au Cap d'Antibes sur l'avenue de l'Antiquité en lien avec les objectifs d'amélioration sanitaire et environnementale du territoire communal.
  - Coordination avec les travaux d'aménagement du vieil Antibes et de la Route de Grasse (BHNS).
  - Entretien du patrimoine dans le secteur Salis (av de la Rostagne et du Cdt Garbes).
- Maintien d'un suivi efficace du contrat de délégation du service public et réception des travaux neufs concernant l'extension des capacités épuratoires et le traitement des débits de temps de pluie.

- Préparation du transfert de la Direction de l'Assainissement à la Communauté d'Agglomération de Sophia-Antipolis qui, en application de l'article 66 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, exercera à titre obligatoire la compétence « assainissement des eaux usées » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 ; avec une participation active aux phases préparatoires (organisation des moyens humains et matériels à l'échelle intercommunale, état des lieux technique, préparation budgétaire, etc.).

- Un prix du m<sup>3</sup> assaini établi pour une consommation d'eau inférieure à 120 m<sup>3</sup> à 0,6530 € TTC, soit une légère hausse liée à l'actualisation annuelle contractuelle du tarif du délégataire en charge de l'exploitation de la station d'épuration. La facture annuelle d'assainissement pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> d'eau s'élève ainsi à 78,36 € TTC (+0,36% par rapport à 2019).

Pour une consommation inférieure à 120 m<sup>3</sup>, le tarif de l'eau au 1<sup>er</sup> janvier 2020 d'un usager "assaini" est de 1,4459 €/m<sup>3</sup> et reste donc inférieur à 1,50 €.

Les informations relatives à l'épuration des eaux usées transmises par le délégataire dans le cadre de son rapport annuel (et reprises dans ce rapport), sont également portées à la connaissance de ce Conseil municipal.

Conformément à l'article L.1413-1 du Code général des Collectivités territoriales, ce rapport a été présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux dans sa séance du 14 octobre 2020.

OUÏ CET EXPOSÉ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

**À l'unanimité des suffrages exprimés (1 ABSTENTIONS : Mme MURATORE),**

**APPROUVE** le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif de l'exercice 2019.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ansi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

  
Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application "Télérecours" accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

**Accusé de réception préfecture****Objet de l'acte :**

ASSAINISSEMENT COLLECTIF - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC - EXERCICE 2019 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

**Date de transmission de l'acte :** 30/11/2020

**Date de réception de l'accusé de réception :** 30/11/2020

---

**Numéro de l'acte :** 740222 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20201120-740222-DE

---

**Date de décision :** 20/11/2020

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.2. Délégation de service public